



## Archevêque de Montréal

Le 11 juin 2018

Chers frères et sœurs,

Deux années se sont écoulées depuis la publication en juin 2016 du décret par lequel j'annonçais l'implantation de la politique diocésaine de Pastorale responsable dans l'Archidiocèse de Montréal. Cette politique, dont une première phase d'expérimentation dite « Phase pilote » ayant débuté en 2016-2017, a pour objectifs principaux d'assurer un environnement sain et sécuritaire dans les milieux ecclésiaux et de prévenir toute situation qui pourrait porter préjudice à l'encontre des personnes vulnérables recourant avec confiance aux services de notre Église.

Par la présente, je valide ce projet pilote de la pastorale responsable et j'annonce le début d'une implantation générale dans l'ensemble de l'Archidiocèse de Montréal, à partir de l'année pastorale 2018-2019, soit du 1er septembre 2018. Dans cette optique, je compte sur la collaboration de tous mes confrères curés et administrateurs paroissiaux pour faciliter la tâche du coordonnateur diocésain de la pastorale responsable, ainsi que sur le soutien des vicaires épiscopaux et des doyens pour la sensibilisation des milieux locaux.

En effet, la phase pilote avait impliqué une cinquantaine de paroisses ainsi que certains organismes et services diocésains, lesquels ont inclus, dans leurs habitudes de fonctionnement, des mécanismes d'encadrement méthodiques de leur personnel : prêtres, religieux ou laïcs, salariés ou bénévoles. Un service diocésain a été, d'ailleurs, mis sur pied en vue de soutenir l'effort des paroisses, des œuvres et organismes diocésains dans la mise en place de mesures préventives préconisées, dans les actions de sensibilisation menées et dans les suivis administratifs, dont les contacts avec les services de police.

Ces orientations diocésaines ont été généralement bien accueillies par les intervenants concernés et par les bénéficiaires des activités pastorales. Les différentes expériences paroissiales d'implantation ainsi que celle du Service d'accompagnement spirituel des personnes malades ou âgées à domicile (SASMAD) témoignent concrètement de la réussite de ce projet pilote qui arrive ainsi à sa fin, après avoir fait preuve de faisabilité et d'adaptation au contexte ecclésial.

J'aimerais remercier tous les curés des différentes paroisses impliquées, les directeurs des organismes diocésains ainsi que leurs équipes pastorales qui, par leurs propres initiatives et surtout par leur persévérance, ont contribué à la réussite de l'application des normes diocésaines d'une pastorale responsable.

L'archevêque,

† Christian Lépine